



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 1<sup>re</sup> ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL 2024-2025-2026

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité du Village de Val-David devant être en vigueur durant les exercices financiers **2024-2025-2026**, a été déposé à mon bureau le **12 octobre 2023** et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture de bureau ou sur le site web de la Municipalité au [www.valdavid.com](http://www.valdavid.com).

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une **demande de révision** prévue par la *section I du chapitre X* de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- \* être déposée avant le **1<sup>er</sup> mai 2024 (au plus tard le 30 avril 2024)** ;
- \* être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

*Municipalité du Village de Val-David – Mairie  
2579, rue de l'Église  
Val-David (Québec) J0T 2N0*

- \* être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- \* être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 381-2022 de la *MRC des Laurentides* et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 27 octobre 2023

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier par intérim